

MOUVEMENT INTRA-ACADEMIQUE 2024			POINTS			REGLEMENTATION	PIECES JUSTIFICATIVES
NOM/PRENOM :			dpt	com	etb		
ANCIENNETE DE SERVICE : ECHELON							
classe norm.		X 7 pts (forfait 14 pts pour 1er et 2ème éch.)					Arrêté de classement (pour stagiaire ex titulaire corps de fonctionnaire UNIQUEMENT)
hors classe	certifiés et assimilés = 7 pts/éch + forfait 56 pts agrégés = 7 pts/éch + forfait 63 pts agrégés HC 4ème éch avec 2 ans ancienneté ds éch = 98 pts agrégés HC 4ème éch avec 3 ans ancienneté ds éch = 105 pts					par promotion : au 31/08/2023 par classement initial (stagiaires) ou reclassement : au 01/09/2023	
classe exc.	= 7 pts/éch + 77 pts agrégés CE 3ème éch avec 2 ans ancienneté ds éch = 105 pts					bonification plafonnée à 105 pts (total echelon + forfait classe exceptionnelle)	
ANCIENNETE DE POSTE AU 31/08/2024							
	année(s) x 20 pts + 50 pts par tranche de 4 ans (tit + stag) + 20 pts forfaitaires pour la période de stage = ex tit gérés par DGRH					dans poste actuel à TPD / poste avant disponibilité / congé avec libération de poste/ affection provisoire	
BONIFICATIONS							
BOE	personnels bénéficiaires de l'obligation d'emploi : 100 pts					sur tous les vœux / non cumulable avec priorité medicale	RQTH en cours de validité / autres pièces attestant BOE
	priorité médicale : 1000 pts					sur vœu-x précisé-s par le médecin conseiller technique	
EDUC. PRIORITAIRE au 31/08/24	REP +	ancienneté : 5 ans et + = 145 pts				non cumulable avec SPEA - sur tous les voeux exercice effectif et continu sur le même établissement y compris AFA, REP, SUP ou PRO (mi temps et 6 mois minimum)	page 4 de la confirmation de demande de mutation dûment complétée et signée par CE
	REP	ancienneté : 5 ans et + = 75 pts					
	CLA	ancienneté : 3 ans et + = 45 pts					
	demande précise poste REP+ = 400 pts / poste REP = 300 pts						
STAGIAIRES	stag. ex ens CTR de l'ens public du 1er et 2nd degré de EN, ex CTR CFA public, ex CPE CTR, ex COP ou ex PE PSY SCOL CTR, ex MA garanti d'emploi, ex AED ou ex AESH de EN, ex EAP					sur les vœux DPT ou ZRD Justifier 1 an de service equivalent TC au cours des 2 dernières années précédant le stage/excepté EAP : justifier 2 ans de service	
	Ech 1 à 3 = 150 pts / Ech 4 = 165 pts / Ech 5 et plus : 180 pts						
	stag. non ex fonctionnaire, ni ex contractuel ens : 10 pts					sur 1er vœu DPT si demandé à l'INTER	
	stag. Ex tit d'un corps autre qu'enseignant , édu, ORI PSY: 1000 pts					sur ancien DPT/ACA	arrêté attestant des fonctions et affectation précédente
stag. Ex tit d'un corps enseignant (sauf PEGC) : 1000 pts						sur ancien DPT/ACA ou ZRD/DPT/ZRA/ACA	arrêté attestant des fonctions et affectation précédente
TZR au 31/08/24		année(s) x 23 pts + 24 pts par tranche de 4 ans sur la même ZR				sur tous les vœux	Les entrants doivent fournir état de services de l'académie d'origine ou copie I-Prof de l'écran relatif aux affectations
	pour vœu DPT correspondant à ZR détenue : 200 pts						
	pour les 2 premiers vœux COM si ancienneté sur la même ZR ≥ 4 ans : 50 pts						
SPEA au 31/08/24	ancienneté à TPD dans académie : de 4 à 7 ans = 100 pts / 8 ans et + = 200 pts					non cumulable avec éducation prioritaire	
	SAIO de Nantes pour PSYEN EDO : de 4 à 7 ans = 100 pts / 8 ans et + = 200 pts					COM du DPT d'exercice si tous types d'etablissement demandés	
	poste à profil (POP) dans académie : 3 ans et + = 70 pts		a/c 2025			valable à compter 2025 / sur tous les vœux	
EREA ancienneté au 31/08/24 : de 5 à 7 ans = 145 pts / 8 ans et + = 200 pts						COM du DPT d'exercice si tous types d'etablissement demandés	
demande de réintégration ou changement de discipline : 1000 pts						sur ancien DPT/ACA ou ZRD/DPT/ZRA/ACA	
personnel intégré après détachement : 1000 pts						sur ancien DPT/ACA	
mesure de carte scolaire en établissement : 1500 pts						sur ancien etb/COM/DPT/ACA	S'il s'agit d'une ex MCS, le préciser sur la confirmation
agrégés demandant lycée : 200 pts sur vœu-x LGT et COM (type lycée) / 150 pts sur vœu-x DPT/ACA (type lycée)						pour les <u>agrégés</u> de l'académie de Nantes : si affectation précédente est TPD dans un lycée, ancienneté requise ≥ 4 ans au 31/08/24	
vœu préférentiel - à compter de la 2ème année sur le même 1er vœu COM que n-1 (si pas interruption) : 20 pts /an						non cumulable avec bonifications familiales à/c du mvt Intra 2019 / plafonné à 100 pts	
SITUATION FAMILIALE (bonifications non cumulables entre elles)							
RAPPROCHEMENT DE CONJOINT AUTORITE PARENTALE CONJOINTE (situation familiale estimée au 31/08/23)	sur le-s vœu-x COM (tous types d'établissement demandés) 50,2 pts + 51 pts /enfant à charge (conditions kilométriques 30 kms sauf TZR et MCS)					Si 1er vœu COM ou DPT correspond au DPT de résidence professionnelle ou privée du conjoint (conditions p 30 et suiv BO) <u>particularité des PSY :</u> voeu-x COM si PSYEN EDO voeu-x CIRCO PSYEN EDA (+ 30 kms) séparation évaluée par année scolaire Obligation d'exercer une activité professionnelle Séparation effective 6 mois minimum Résidence professionnelle sur 2 dpts différents même si RC sur résidence privée Possible sur résidence privée (cf conditions p 32/33 du BO)	Copie livret de famille ou extrait acte de naissance ou PACS (+ extrait naissance agent) Dernier avis d'imposition si enf à charge sans lien de parenté Certificat de grossesse av 01/04/24 et éventuellement reconnaissance anticipée av 01/04/24 Attestation résidence prof conjoint ou attestation pôle emploi (ou France Travail) + dernière activité après 2021 Promesse d'embauche (conditions BO p55) Si conjoint : chef d'entreprise = attestation Kbis + pièces attestant réalité de l'activité et lieu d'exercice Pour les conjoints étudiants : pièces de l'étb justifiant la situation (attestation inscription, ...) Pour conjoint ATER ou doctorant : copie contrat avec dates début/fin (valable que si titulaire)
	Sur le-s vœu-x DPT/ACA/ZRD/ZRA (tous types d'établissement demandés) 150,2 pts + 101 pts /enfant à charge <u>Année-s de séparation (évaluée-s au 31/08/24)</u> 120,4 pts /an en qualité de titulaire + 120,4 pts forfaitaires pour la ou les années de stage les périodes de congé parental et de disponiblité pour suivre le conjoint sont comptabilisées pour moitié de leur durée 80 pts supplémentaires si résidences professionnelles dans 2 départements non limitrophes durant la présente année scolaire						
PA- RENT ISOLE	sur le-s vœu-x COM : 15 pts + 5 pts /enfant à charge sur le-s vœu-x DPT : 40 pts + 10 pts /enfant à charge					Notion enfant à charge : - 18 ans au 31//08/24 (définition p31 dans BO)	Si activité prof sup à 6 mois : contrat avec dates début et fin + bulletins de salaire
MUT SIM	sur le-s vœu-x DPT/ACA/ZRD/ZRA : 80 pts forfaitaires					2 conjoints stagiaires ou titulaires	Si résidence privée : toutes pièces s'y rattachant
TOTAL BAREME							